

## Ordre du jour

<b>Atelier</b>	AG ordinaire 2019
<b>Objectif</b>	Validation des comptes 2018, point de situation économique de la coopérative, élection du CA, modification des statuts.

<b>Date</b>	18.09.2019	<b>Heures</b>	18h30 – 21h00
<b>Lieu</b>	Arcade d'itopie, rue Lissignol 10		
<b>Personnes invitées</b>	Tous les coopérateurs·trices		

Thème / objectifs / préparation	Qui ?	Durée
Accueil des coopérateurs.	Tous	10'
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de l'AG : mot de bienvenue de Charles (président).</li> <li>• Énoncé de l'ordre du jour.</li> <li>• Personnes présentes, absentes, excusées.</li> </ul>	CTR SCH	10'
Validation du PV de la dernière Assemblée générale : AG ordinaire du 31 octobre 2018.	SCH	10'
Présentation des comptes 2018 et du rapport d'activité 2018.	SCH	30'
Présentation du rapport des vérificateurs des comptes.	AZO / ABE	15'
Approbation des rapports et décharge.	Tous	15'
Élection du conseil d'administration.	SCH	10'
Élection des vérificateurs de comptes.	SCH	10'
Légère modification des statuts pour être en conformité avec le RC (voir page 2 ci-dessous).	SCH	15'
État des projets en cours et futurs.	SCH	10'
Apéro d'initiation participatif – apportez qqch à grignoter ou à boire ! ;-)	Tous	-

# Proposition de modification des statuts d'itopie

Problème remonté par le RC : les membres salariés de la coopérative ne peuvent pas être membres de facto du Conseil d'administration (CA). L'AG reste souveraine pour l'élection du CA.

## Deux articles concernés :

### 2.2.3. Compétences (pages 5 et 6)

L'Assemblée générale détient notamment les compétences suivantes :

1. approuver les procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes ;
2. approuver le rapport d'activité, présenté par le Conseil d'administration ;
3. approuver le rapport des vérificateurs des comptes et voter la décharge du Conseil d'administration ;
4. approuver les orientations générales des activités de la Coopérative (axes stratégiques) ;
5. approuver les statuts ainsi que les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration ;
6. approuver la charte ;
- ~~7. élire le/la Président·e ainsi que les membres du Conseil d'administration qui ne sont pas des membres salariés, quand cela s'avère nécessaire (c.f. 2.3.2) ;~~
7. élire le/la Président·e ainsi que les membres du Conseil d'administration (c.f. 2.3.2) ;
8. élire les Vérificateurs des comptes pour l'année suivante ;
9. approuver ou rejeter une demande d'exclusion d'un membre (c.f. 3.11) ;
10. décider de convoquer une Assemblée générale extraordinaire (c.f. 2.2.6) ;
11. prendre des décisions sur des requêtes de membres parvenues à la Coordination 10 jours au moins avant l'Assemblée générale.
12. demander au Conseil d'administration d'élaborer des modifications statutaires, qui seront présentées lors d'une Assemblée générale ultérieure ;
13. annuler ou modifier une décision prise par le Conseil d'administration ou la Coordination depuis l'Assemblée générale précédente. Il faut pour cela que plus de 50 % des membres présents le demandent ;
14. décider de la dissolution ou de la fusion de la Coopérative (c.f. 5.4) ;

---

Second article à la page suivante...

### 2.3.2 Composition (page 7)

Le Conseil d'administration est composé :

- de tous les membres salariés ;
- de membres non salariés, élus par l'Assemblée générale ;
- du/de la Président·e du Conseil d'administration, élu·e par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration doit compter au minimum 3 personnes.

Chaque membre de la Coopérative a le droit de présenter sa candidature au Conseil d'administration.

Les candidat·e·s membres non salariés et le/la Président·e au Conseil d'administration ainsi que le/la président·e sont élu·e·s par l'Assemblée générale pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

~~Les membres salariés de la Coordination sont membres de droit du Conseil d'administration.~~

Le/la Président·e du Conseil d'administration ne peut pas être un membre salarié.

Hormis le/la Président·e, le Conseil d'administration ne peut pas compter plus de membres non salariés que de membres salariés.

# Compte rendu de l'AG

[En *italique*, les non-membres]

**Présents :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Début de la séance :**

**Fin de la séance :**

#	D/T/ I	Décision prise / Tâche planifiée	Resp.	Délais